



Le conseil d'administration,

- Vu les articles [L822-1 à L822-5](#) du code de l'éducation ;
- Vu le décret [n° 2016-1042 du 29 juillet 2016](#) relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- Vu l'article [187 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012](#) relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu L'arrêté rectoral du 22 mai 2025 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Créteil ;
- Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Créteil ;

Projet de délibération

Le Crous de Créteil, à travers son schéma directeur du logement étudiant 2021-2028 participe activement à la production de logements étudiants à destination des étudiants de l'académie de Créteil. Le projet de construction d'une résidence de 300 logements et d'espaces de vie étudiante sur la cité Descartes de Champs-sur-Marne est inscrit au CPER 2021-2027. Le projet est collaboratif avec l'Université UGE (construction d'une maison de santé, d'une maison des partenariats et de 20 logements pour les jeunes salariés de l'UGE). Afin de réaliser les études préalables et d'établir la programmation de cette opération, le Crous et UGE ont décidé d'avoir recours au mandataire EPAURIF. La présente convention décrit le mandat qui existera entre d'une part le CROUS et l'Université Gustave Eiffel en tant que maîtres d'ouvrage, et d'autre part EPAURIF en tant que mandataire.

Il est demandé aux administrateurs d'approuver la convention de mandat entre le Crous de Créteil, le ministère chargé de l'enseignement supérieur, l'Université Gustave Eiffel et l'EPAURIF pour les études préalables et de programmation relatives à l'opération de construction de la résidence Copernic à Champs-sur-Marne.

Des conventions verront préciser le projet qui sera adopté par la suite.

Après en avoir délibéré,

le Conseil d'administration approuve, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Composition de la séance	
Administrateurs présents :	11
Procurations :	12
Total des voix :	23
Quorum :	10
Nombre de membres constituant le conseil :	28

Détail du résultat du vote des administrateurs	
Refus de prendre part au vote :	00
Abstentions :	00
Contre :	00
Pour :	23
Résultat : Approuvée	

Fait à Créteil, le 13 juin 2025

La Présidente du Conseil d'administration
Isabelle PRAT

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique d'Île-de-France